



AGENCE BÉNINOISE DE REGULATION
PHARMACEUTIQUE

N° 773 MS/ABRP/DIVEC/SVUREC/SA

Cotonou, le **04 MAI 2023**

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du Directeur Général

A l'attention de :

X	Membres de la Commission Nationale
X	Ordre des Pharmaciens
X	Ordre des Médecins
X	Grossistes-Répartiteurs
X	Fabricants
X	Syndicats
X	DGCI
X	DNSP
X	Pharmaciens d'officine
X	Programmes
X	Ordre National des Chirurgiens-Dentistes
X	OMS
X	Hôpital d'Instruction des Armées
X	ARS
X	DGMHED

X	ANSSP
X	DDS
X	SNIGS
X	FSS
X	INMES
X	ROBS
X	Association des Consommateurs
X	CNHU
X	CHD
X	Hôpitaux de zones
X	Ordre National des Sages- Femmes
X	DSSA
X	PSSP
X	Conseil de surveillance

Objet : Mise en quarantaine de lot de la spécialité **IMMUN ACTIVE DENK STICKS 20 SACHETS**.

Texte : À la suite d'une non-conformité constatée sur le lot « **25970** » de la spécialité **IMMUN ACTIVE DENK STICKS 20 SACHETS (date de péremption : 08/2024)**, l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique (ABRP) ordonne la mise en quarantaine dudit lot. Cette non-conformité se traduit par la présence d'agrégats de particules jaunâtres collés à la paroi des sticks de ladite spécialité.

Aussi, voudrais-je, par la présente, inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires à **mettre en quarantaine, les boîtes du lot susvisé** en attendant une investigation plus approfondie.

J'attacherai du prix au strict respect de la présente mesure.


Dr. Yossouf CHABI
Directeur Général

Ampliation :

- MS : APCR
- Sociétés de Grossistes-Répartiteurs

